



## Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du lundi 18 octobre 2021

Affiché le 22 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

Les membres du conseil municipal de la commune du VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 11 octobre 2021, se sont réunis à la mairie du Val d'Hazey quartier d'Aubevoye, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe COLLAS, Maire, le 18 octobre 2021.

Le secrétaire de séance était Monsieur LEJEUNE Jean-Marie.

- : - : - : - : -

### **A – AFFAIRES GENERALES**

#### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Le conseil municipal,

A la majorité pour, 3 abstentions (Mesdames MONOT, VAN ELSUE, Monsieur LEVAIGNEUR) et Monsieur TAGHERSOUT ne prend pas part au vote au motif qu'il était absent à la réunion du 21 septembre dernier

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 septembre 2021.

#### **II - DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le conseil municipal,

A la majorité pour, 3 abstentions (Mesdames MONOT, VAN ELSUE, Monsieur LEVAIGNEUR) et 1 contre (Monsieur TAGHERSOUT)

DECIDE :

- √ de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- √ de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.



### **III – ELECTION D'UN SEUL ADJOINT**

**Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :**

Madame PAPI Fanny : 28 voix

Madame PAPI Fanny a été proclamée adjointe au maire et immédiatement installée.

### **IV – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SKYTECH**

**Le conseil municipal,**

**A la majorité pour, 3 abstentions (Mesdames MONOT, VAN ELSUE, Monsieur LEVAIGNEUR) et 1 contre (Monsieur TAGHERSOUT)**

**EMET un AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sollicitée par la Société SKYTECH pour une installation de recyclage de déchets plastiques sur la commune du Val d'Hazey.

### **V - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE**

**Le conseil municipal,**

**A la majorité pour et 1 contre (Madame TREMOLLIÈRES),**

**SE PRONONCE** favorablement pour la suppression du repos dominical les dimanches sous réserve de l'accord du personnel concerné,

**PREND** note que le Maire prendra un arrêté fixant les dimanches définis.

### **VI – QUARTIER DE VIEUX VILLEZ : CHANGEMENT DE NOM D'UNE VOIE**

**Le conseil municipal,**

**A la majorité pour, 3 contre (Mesdames MONOT, VAN ELSUE, Monsieur LEVAIGNEUR) et 1 abstention (Monsieur TAGHERSOUT)**

**DECIDE** de dénommer la RD 6015 : route Paulette Poussine.



**VII - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION DE L'EURE**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer la convention d'adhésion au service « Médecine » à intervenir entre la commune « Le Val d'Hazey » et le Centre de Gestion de l'Eure,

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités y afférentes,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au compte 6475 – Médecine du Travail – du budget communal 2021.

**B – AFFAIRES FINANCIERES**

**VIII – VELO CLUB EURE MADRIE SEINE : SUBVENTION 2021**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 1 300 € à l'association « Vélo Club Eure Madrie Seine »,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget communal 2021.

**IX – LES SPORTIVES DU VAL D'HAZEY : SUBVENTION 2021**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité (Monsieur TAGHERSOUT n'ayant pas pris part au vote en vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales)**

**DECIDE** de verser pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 350 € à l'association « Les Sportives du Val d'Hazey »,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget communal 2021.



**C - AFFAIRES CULTURELLES**

**X - ESPACE CULTUREL « MARCEL PAGNOL » : MODALITES DE REMBOURSEMENT POUR LA BILLETTERIE**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** que les spectateurs pourront choisir entre deux solutions de remboursement sur les spectacles mentionnés ci-dessus et ce, selon les principes suivants :

√ sur la base des tarifs de billetterie ayant fait l'objet de la décision n°46/2021 en date du 18 août 2021,

√ sur la base du coût de l'abonnement rapporté au nombre de places dans l'abonnement.

**PREND** note que les remboursements s'effectueront par virement ou par facture d'avoir et que la période de remboursement est prévue jusqu'au 31 décembre 2021 inclus.

- : - : - : - : -